



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.3/36/L.56/Corr.1
18 novembre 1981

ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-sixième session
TROISIEME COMMISSION
Point 83 b) de l'ordre du jour

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'ASSISTANCE AUX REFUGIES
EN AFRIQUE

Bénin* : projet de résolution

Rectificatif

Nouveau texte du sixième alinéa du préambule

Consciente de la charge sociale et économique imposée aux pays africains d'asile du fait de l'afflux croissant de réfugiés et ses conséquences sur leur développement ainsi que des lourds sacrifices consentis par ces pays, malgré leurs ressources limitées, pour améliorer le sort de ces réfugiés.

* Au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont également membres du Groupe africain.

